Réseau écologique de Haute-Ajoie, période 2017-2024

Pâturage boisé (618)





SPB (qualité niv. 1 selon OPD)	Réseau écologique	Qualité écologique (OPD niv. 2)
 Aucune fumure importée ni produit phytosanitaire (uniquement traitement plante par plante pour les plantes à problèmes, s'il est impossible de les combattre raisonnablement par des moyens mécaniques) Pâture une fois par an au minimum Coupe de nettoyage autorisée Pas d'apport de fourrage d'appoint sur le pâturage Les structures non productives (en dehors des arbres) favorisant la biodiversité sont prises en compte à concurrence de 1% maximum de la surface herbagère sans déduction de la SAU Exclusion si 20% de la surface avec Raygrass, Vulpin des prés, Dactyle, Pâturin des prés et commun, Renoncule âcre et rampante, trèfle blanc Exclusion si 10% de la surface avec Rumex, Chénopode Bon-Henri, Ortie, Chardon 	 Maintenir ou installer des éléments de structure: buissons indigènes, têtes de roche, tas de bois, tas de pierres, souches Les structures installées doivent être réparties sur l'ensemble du pâturage Tas de bois / cailloux tous les 50 m demandés dans les pâturages secs et riches en flore selon contrat réseau écologique Maintenir la présence de refus (pas de fauche systématiques sur toute la surface) Broyage des ligneux est toléré (autorisé du 1 août au 31 mars) Recommandations(s) Un réensemencement est possible pour améliorer la qualité florale, avec demande d'autorisation Pour les structures buissonnantes, favoriser les épineux 	- Présence régulière de plantes indicatrices et de structures.

Réseau écologique de Haute-Ajoie, période 2017-2024

Plantes indicatrices	Sanguisorba minor (Petite sanguisorbe)	
	Thymus serpyllum (Thym)	
	Polygala sp. (Polygales)	
	Carlina acaulis (Carline)	
	Hieracium pilosella (Epervière piloselle)	
	Gentiana sp. (gentianes)	
	Gentiana lutea (Grande gentiane)	
Espèces concernées	Athene noctua (Chevêche d'Athéna)	
	<i>Lepus europaeus</i> (Lièvre brun)	
	Lanius collurio (Pie grièche écorcheur)	
	Saxicola rubetra (Tarier des prés)	
	Saxicola torquata (Tarier pâtre)	
	Carduelis cannabina (Linotte mélodieuse)	
	Carduelis carduelis (Chardonneret élégant)	
	Sylvia communis (Fauvette grisette)	
	Picus viridis (Pic vert)	
	Brintesia circe (Silène)	
	Euphradrias a. aurinia (Damier de la Succise)	
	Melanargia galathea (Demi-Deuil)	
	Apis mellifera/Osmis cornuta/ Eucera nigriscens (Abeilles mellifères et sauvages)	
	Lacerta agilis (Lézard des souches)	
	Coronella austriaca (Coronelle lisse)	

Justification de la mesure

Ce type de surface offre une grande diversité florale qui attire de nombreux insectes:

- Silène: ne vit que dans les terrains secs (PPS), hiberne dans l'herbe haute, besoin de structures (tas de bois/cailloux) tous les 50 m, PPS à mettre sous contrat LPN,
- Demi-Deuil: aime les prairies riches en fleurs, œufs déposés dans l'herbe haute,
- Lièvre: trouve des refuges pour s'abriter et abriter sa progéniture,
- Pie grièche écorcheur: chasse dans ce milieu lorsqu'il est situé à proximité de haie ou de bocage,
- Chevêche d'Athena: milieu qui sert de garde-manger et de terrain de chasse lorsqu'il est situé en bordure de verger, à mettre sous contrat LPN pour assurer une exploitation correcte si la présence de Chevêche est attestée,
- Rouge queue à front blanc: chasse dans ce milieu lorsqu'il est situé à proximité de vergers.
- Les zones de refus sont des sites de nidifications potentiels pour les Tariers.

Version: Haute-Ajoie, novembre 2016